



La Newsletter de l'Hygiène



✓ 1) CLIN :

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) est de nouveau opérationnel sur le CH de L'Aigle. Sa politique et son règlement intérieur ont été validés en CME le 06/07/2017.

✓ 2) BILANLIN :

Conformément à la législation, le bilan 2016 a été envoyé à la HAS. Les items à renseigner cette année étaient:

- ICALIN (évaluation des actions mises en œuvre)
score prévisionnel : 79/100
- ICALISO (évaluation de la surveillance des infections du site opératoire) :
score prévisionnel : 70/100
- ICSHA (relatif à la consommation des produits hydro-alcooliques)
score prévisionnel non disponible à ce jour

Ce bilan sera présenté en détail lors du prochain CLIN.
Les scores feront l'objet d'un affichage public dès leur parution.

✓ 3) SHA :



Suite à la polémique lancée dans les journaux à scandales et les réseaux sociaux présentant comme dangereux les Solution Hydro Alcoolique (SHA) du fait de la présence dans leur composition de Paraben, Triclosan, Triclocarban, nous tenions à vous confirmer **l'absence de ces constituants dans la composition des SHA** utilisées à l'hôpital.

✓ 4) ICSHA :

La consommation de produits hydro-alcooliques a marqué un **net recul en 2016**: 804 litres (hors EHPAD) contre 914 en 2015 !

Les infections associées aux soins (IAS) étant d'origine manuportée dans 90% des cas, il est donc **indispensable d'adopter une hygiène des mains rigoureuse**. La désinfection avec un PHA doit être privilégiée au lavage (plus efficace, moins agressive pour la peau, moins chronophage....) et sur des mains et poignets **sans bijou** (montre, bracelet, bague, alliance...) et sans vernis ou faux-ongles.

Chaque service a reçu son bilan.


« Le Renouveau au Service des Patients »

Le bloc opératoire est le seul service à avoir atteint (et même dépassé) son objectif. Les autres services se répartissent comme suit :

Classe	Nombre de services
B (de 60 à 80%des objectifs)	1
C (de 40 à 60%des objectifs)	4
D (de 20à 40%des objectifs)	3
E (de 0 à 20%des objectifs)	1

✓ 5) DECLARATION :

Pour mémoire, à chaque suspicion d'infections nosocomiales ou d'infections associées aux soins, il est demandé de faire un **signalement interne à l'EOHH** via le document référencé **PMRI-FOR-001**. De même, il est impératif de signaler les Infections du Site Opératoire (ISO) conformément à la procédure **INFECTIOV-PCD-001**.

 **SIGNALEMENT D'UNE INFECTION**
Cette fiche doit être complétée et envoyée à l'EOHH dès la suspicion d'une infection nosocomiale

Nom du patient : _____
 Service : _____
 Date du signalement : _____
 Date d'entrée du patient : _____
 Nom de la personne qui signale : _____ Souhaite rester anonyme : OUI NON
 Médecin responsable du patient : _____

Étiquette

Infection Urinaire
 Bactériémie ou septicémie
 Infection sur cathéter
 Infection du site opératoire
 Autre : _____
 Bactérie identifiée : _____

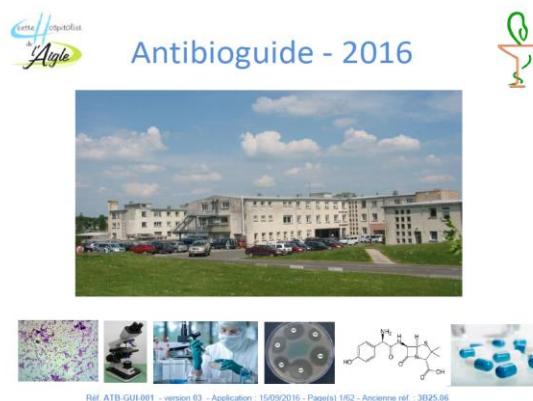
Commentaires :

Reçu par l'IDE hygiéniste le : _____

Référence : PMRI-FOR-001 - Version : N° 3 - Application : 27/09/2017 - Page(s) : 01 - Ancienne référence : 2013.14 - MAGASIN
 Service : Pôle Soins/Pôle de Technique 2ECH

✓ 6) ANTIBIOTHERAPIE :

Les recommandations actuelles pour la prise en charge probabiliste des infections vous sont détaillées par pathologie dans l'**ANTIBIOGUIDE (ATB-GUI-001)**.



Il est indispensable de réévaluer une antibiothérapie **au bout de 48-72h** en fonction du germe identifié et de l'antibiogramme.

Pour rappel, des **infectiologues** sont à votre disposition pour vous aider dans la mise en place d'un traitement de 9 à 18 heures, du lundi au vendredi au **07 84 41 18 86**.



« Certification HAS – J -20 ! »



A la restitution du 22 Septembre 2017 après-midi : Salle Polyvalente